

Commune de Souleuvre en Bocage

Commune déléguée de LA GRAVERIE

ARRETE MUNICIPAL n° 2025/H002

Règlementant la circulation et le stationnement sur la commune déléguée de LA GRAVERIE

Le Maire de la commune déléguée de LA GRAVERIE,

VU l'arrêté 2020-SEB050 portant délégation de fonctions et de signatures à un maire délégué,

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.411-25 à R. 411-28 du code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée,

VU, la demande **COB-GRV-14** du 03/01/2025 du Groupe Alquenry et leurs sous-traitants représenté par Mme Romane AUBRY.

Considérant qu'en raison du remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques jugés trop vieux et dangereux en place pour place, sur le territoire de la commune déléguée de LA GRAVERIE, et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de prendre un arrêté.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules légers et poids lourds sera ralentie et le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit sur les heures de chantier à compter du Vendredi 10 janvier 2025 et pour une durée de 90 jours.

Empiètement sur chaussée :

- sur les voies départementales D109 Route de Le Béný Bocage et D311 Route de la Bistièrre
- Sur les voies Communales dites :
 - Route des Frairies
 - Chemin de La Minière
 - Chemin de La Hogue
 - Route de La Picardière
 - Route de Canteraine
 - Impasse de La Haute Servicière
 - Rue des Champs de Tracy
 - Chemin de La Grande Blanquière
 - Impasse de La Petite Blanquière
 - Impasse La Bistièrre
 - Route Le Poirier
 - Route Le Queillet
 - Impasse Le Pont du Mesnil
 - Impasse La Carvillière

ARTICLE 2 : Le ramassage des ordures ménagères sera maintenu.

ARTICLE 3 : La signalisation et la pré-signalisation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et sera mise en place et entretenue par le Groupe Alquenry et leurs sous-traitants ainsi que la remise en état du domaine public.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune déléguée de LA GRAVERIE, et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification et de publication

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à,

- Services Techniques et Communication de Souleuvre en bocage,
 - Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de Souleuvre en Bocage,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à LA GRAVERIE, le vendredi 10 janvier 2025
Le Maire Délégué, M. Michel VINCENT



N° DICT	DEP	LIBELLE COMMUNE	LIBELLE VOIE	N° APPUI
1		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DU VAL LA MER	29693
2	D294A	SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE CARVILLE	149515
3		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHE LA PASSARDIERE LE RECULEY	149535
3		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHE LA PASSARDIERE LE RECULEY	149540
4		SOULEUVRE EN BOCAGE	CH DE MONTCOQ	149623
4		SOULEUVRE EN BOCAGE	CH DE MONTCOQ	149626
5	D294A	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DU DESERT	149638
6		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DU MOULIN NEUF	149717
7		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DU HAMEAU MESNIL	149809
8		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE LA ROCQUE	149903
9		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE LA FRANCOISIERE	150046
10		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DU HAUT SUJET	150081
11		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE BRUN	150127
12		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LA BALLE	150276
14		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP DE LA MIRAUDIÈRE	150455
15		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE BRUN	150560
16		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE BRUN	150565
17		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DES FRAIRIES	150720
18		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHE DE LA MINIERE	150749
19		SOULEUVRE EN BOCAGE	LA MAUBANDIERE	150778
20		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHEMIN DE LA HOGUETTE	150789
20		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHEMIN DE LA HOGUETTE	150792
21		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHEMIN DE LA HOGUETTE	150804
22	D109	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LE BENY BOCAGE	150807
23		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LA PICARDIERE	150859
24	D109	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LE BENY BOCAGE	150911
25	D109	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LE BENY BOCAGE	150944
25	D109	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LE BENY BOCAGE	150945
26		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE MCANTERAINNE	150953
26		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE MCANTERAINNE	150954
27		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP DE LA HAUTE SERVICIERE	154031
28		SOULEUVRE EN BOCAGE	RUE DES CHAMPS DE TRACY	154069
29		SOULEUVRE EN BOCAGE	CHEMIN LA GRANDE BLANQUIERE	154072
30		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP. LA PETITE BLANQUIERE	154096
31		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP LA BISTIÈRE	154103
32	D311	SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE DE LA BISTIÈRE	154128
33		SOULEUVRE EN BOCAGE	ROUTE LE POIRIER	154143
34		SOULEUVRE EN BOCAGE	RTE DE QUEILLET	154196
35		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP LE PONT DU MESNIL	154223
36		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP LA CARVILLIERE	154241
36		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP LA CARVILLIERE	154247
38		SOULEUVRE EN BOCAGE	IMP DE LA TRAINERIE	378013

